

Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2023-89
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGE – S. BUTET – P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

CESSION IMPASSE DE LA DISTILLERIE

VU le Code Rural et notamment son article L 161-10,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,
VU la délibération du Conseil Municipal N°2023-63 en date du 17 Mai 2023 portant sur le déclassement de l'impasse de la Distillerie suite à la demande de la Distillerie Chevalier,
VU l'avis des Domaines en date du 20 Mars 2023 portant sur l'estimation de cette parcelle à 2 290 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
CONSIDÉRANT le plan de division établi par un géomètre et l'identification de la parcelle par le service du cadastre désormais cadastrée D 2951,

Madame Marie-Annick CHEVALIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR :**

- Approuve la vente de la parcelle cadastrée D 2951 au profit de la distillerie Chevalier
- Approuve le prix de vente fixé à 2 500 euros pour une superficie de 212 M2
- Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents afférents à la présente opération

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE